

[Togo | Le Comité contre la torture appelle à garantir la protection des défenseurs des droits humains](#)

23.10.2019



Faisant écho au [rapport conjoint de la Coalition Togolaise des défenseurs des droits de l'Homme et ISHR](#), le Comité [recommande au Togo](#) de « garantir la protection des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des autres représentants de la société civile contre les actes d'intimidation et de violence auxquels ils pourraient être exposés du fait de leurs activités » et de « veiller à ce que des enquêtes impartiales et effectives soient menées sans délai sur toute allégation d'usage excessif de la force, de torture, de mauvais traitements ou d'exécution extrajudiciaire visant des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des membres d'organisations de la société civile, et engager les poursuites qui s'imposent ».

"La recommandation du Comité arrive à point nommé" affirme Bonaventure N'Coué Mawuvi, de la Coalition togolaise des défenseurs. "Il est impératif que l'Etat se conforme à ses obligations internationales et mette en oeuvre les recommandations du Comité, notamment de libérer toutes les personnes qui demeurent détenues pour avoir défendu une opinion ou manifesté pacifiquement, et garantir une indemnisation aux victimes de détentions arbitraires"

[Consultation Nationale - évaluation de la [#torture](#) au [#Togo](#)]

Jeudi 31 janvier, dernier jour de la Consultation Nationale pour l'évaluation de la mise en oeuvre contre la torture...[#NothingCanJustifyTorture](#) [#StopTorture](#) [#UNCAT](#)

©Photo CACIT pic.twitter.com/bOXIujLjGp

— CACIT Togo (@CACITOGO2) [January 31, 2019](#)

Contact: Adélaïde Etong Kame a.etong@ishr.ch

Image credit: Flickr/PASCAL.VAN